

L'ECHO DE LA BUTTE

Bulletin d'information communal n° 3

CEREMONIE DU 14 JUILLET

Chaque année, la commune de Montpensier convie tous les habitants à participer à la soirée du 13 juillet. Cette cérémonie, organisée par la commune, se déroulera selon le programme ci-après :

- départ du défilé à 18h30 devant la mairie pour un dépôt de gerbe au monument aux morts
- buffet campagnard offert par la commune, servi à 19h30

Pour l'organisation de la manifestation, il est obligatoire de remplir une inscription par famille à l'aide du coupon de réservation à découper page 3. **BULLETIN A DEPOSER EN MAIRIE AU PLUS TARD LE LUNDI 9 JUILLET, 12h00.**

- retraite aux flambeaux organisée par l'association « Générations Montpensier » : départ à 21h30 de la salle polyvalente – arrivée au stade où sera tiré le traditionnel feu d'artifice à 23h00

FETE PATRONALE

La fête patronale de Montpensier aura lieu cette année le **dimanche 23 septembre 2018.**

De 5h00 à 19h00 : vide grenier organisé par le Comité des Fêtes, animations, manège pour enfants au cours de l'après-midi.

FESTIVITES A RETENIR

Vendredi 6 juillet 2018, kermesse de l'école, à partir de 18h00, salle polyvalente.

Dimanche 30 septembre 2018, à partir de 12h00 : pique-nique partagé organisé par « Générations Montpensier ».

Dimanche 14 octobre 2018 : sortie champignons en forêt de Tronçais organisée par le Comité des Fêtes.

Samedi 3 novembre 2018 : après-midi Halloween organisé par « Générations Montpensier ».

Compte-rendu succinct de la réunion de Conseil municipal du 13 juin 2018

Marché pour travaux de voirie 2018

Lors de sa séance du 15 février 2017, le Conseil a décidé de faire procéder à des travaux de réfection de voirie rue du Pré d'Amour et rue du Pâtural, pour lesquels une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur de 10 000,00 € a été demandée. Une demande de subvention a également été déposée au Conseil départemental au titre du FIC 2018 (Fonds d'Intervention Communal). Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le Conseil autorise le Maire à signer un marché avec l'entreprise la mieux-disante, soit la SAS IRRMANN-PAPON, pour des travaux de réfection de voirie rue du Pré d'Amour et rue du Pâtural.

Règlement des services périscolaires

Un changement des rythmes scolaires avec retour à la semaine de quatre jours interviendra à la rentrée de septembre 2018. Le Maire donne lecture du projet de règlement avec notamment la suppression des mentions faisant référence aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), puisque ce service n'existera plus. Le règlement sera complété par un accusé de réception que les familles devront impérativement retourner en mairie signé. Le Conseil adopte le règlement des services périscolaires proposé pour l'année 2018-2019.

Questions diverses

Urbanisme – Nouveau Centre de loisirs d'Aigueperse – Assistance informatique – PASRAU (Prélèvement A la Source pour les Revenus Autres) – Mission Locale Riom Limagne – SIAD Riom Limagne (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile) – GAZPAR (compteurs communicants de gaz) – Médiathèque départementale – Incivilités – Conseil d'école – Travaux – Agenda.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Toutes les informations sur l'inscription aux transports scolaires et à la tarification solidaire sont sur <http://www.puy-de-dome.fr/transports/transports-scolaires/bus-scolaires.html>. Les dates d'échéance sont maintenant très proches pour retourner les dossiers (jusqu'au 6 juillet par courrier et jusqu'au 20 juillet en ligne).

MONTPENSIER A PORTEE DE CLIC

L'Echo de la Butte ne paraît que quatre fois par an. Les informations du moment sont sur le site www.montpensier.fr (transports scolaires, animations de la Mission Locale, fermeture exceptionnelle du secrétariat de mairie, informations culturelles, consultation citoyenne sur l'Europe, objets volés retrouvés...). Cette liste est bien sûr non exhaustive.

L'ECOLE DE MONTPENSIER RECOMPENSEE

Dans le cadre de l'opération E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable), l'école de MONTPENSIER a été récompensée le 27 juin pour son implication. Elle a reçu le label académique, niveau 2 sur 3, remis par l'inspection académique, en présence des enseignants et des responsables de l'école.

REMERCIEMENTS

La commune est à nouveau très fleurie, grâce à la générosité de l'entreprise Fleurs et Plantes d'Auvergne. Encore merci pour ce geste qui met en valeur le village.

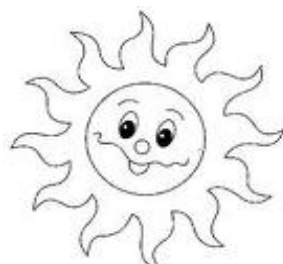
TRAVAUX SUR LA COMMUNE

- **Vitrail**

Suite à la tempête de début 2017, le vitrail de la façade de l'église, représentant Saint-Louis, s'est désolidarisé de son socle et s'est brisé. L'église étant inscrite sur la liste complémentaire des monuments historiques, un architecte des Bâtiments de France s'est rendu sur les lieux et a demandé la restauration du vitrail. Cette opération est couverte par l'assurance de la commune.

- **Mur**

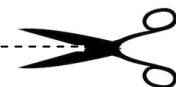
Le mur situé rue des Lignièrès, à proximité de l'ancienne caserne des sapeurs-pompierès, est en cours de réfection. Son aspect final sera identique à celui du mur précédemment rénové dans cette même rue.



INCIVILITES

Depuis le 4 juin et jusqu'à ces derniers jours, le jardin potager de l'école, derrière la salle polyvalente, fait l'objet d'actes malveillants et dégradants, mettant à néant le travail des enfants et leurs espoirs de profiter du fruit de leurs efforts ! Ces débordements intolérables d'incivilités ne peuvent nous laisser indifférents.

Ayons l'œil et restons vigilants !



Coupon réponse de participation au buffet campagnard gratuit du 13 juillet 2018
A découper et à remettre au plus tard le 9 juillet 2018, 12h00.

FAMILLE **NOM** : _____

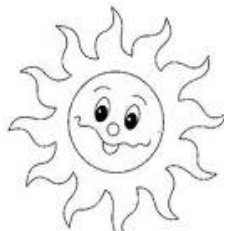
Prénom : _____

Nombre de participants au casse-croûte : _____ **Adultes**

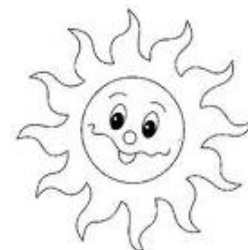
_____ **Enfants**

ATTENTION : les repas ne seront pas servis après 19h30

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE



Le secrétariat de mairie sera fermé :
- du 14 août au 2 septembre 2018.



SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 18h00

Mercredi : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 18h30

Jeudi : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 18h00

PERMANENCE DES ELUS

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Chaque mercredi, un adjoint est présent de 18h00 à 19h00. Vous serez informés par voie d'affichage sur la porte d'entrée de la mairie, au plus tard le lundi qui précède, du nom de la personne présente à la permanence.

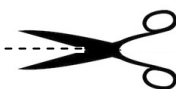
Pendant la période du 1^{er} au 31 août 2018, les permanences ne seront pas assurées.

LE COMITÉ DE RÉDACTION DE « L'ÉCHO DE LA BUTTE »



SOUHAITE

DE BONNES VACANCES A TOUS SES LECTEURS.



BULLETIN DE RESERVATION

